CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES 56^e Réunion du Comité permanent Dubaï, Émirats arabes unis, 29 octobre 2018

Rapport et décisions de la 56^e réunion du Comité permanent

Lundi 29 octobre 2018

17.30 – 18.15 Séance plénière du Comité permanent

Point 1 de l'ordre du jour : Déclarations d'ouverture

1. En sa qualité de Président sortant du Comité permanent, l'**Uruguay** prononce des remarques d'ouverture.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

- Le Président présente l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document SC56 Doc.2.
- 3. Le **Sénégal** et le **Secrétariat** attirent l'attention sur des sujets additionnels qui pourraient être examinés sous le point « Divers ».

Décision SC56-01 : Le Comité permanent adopte l'ordre du jour qui figure dans le document SC56 Doc. 2, notant que les groupes de travail établis ou reconduits en vertu des Résolutions de la COP13 feront l'objet de discussions sous le point 6 de l'ordre du jour *Divers*.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection du président et du vice-président

Décision SC56-02 : Les Émirats arabes unis sont élus à la présidence du Comité permanent et la Suède est élue à la vice-présidence.

4. Les **Émirats arabes unis** remplacent l'Uruguay à la présidence.

Point 4 de l'ordre du jour : Élection du Sous-groupe sur les finances

5. Des interventions sont faites par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Mexique, l'Ouganda, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, l'Uruguay et le Secrétariat.

Décision SC56-03 : Le Comité permanent élit les membres suivants au Sous-groupe sur les finances, notant que le Sous-groupe est ouvert à la participation d'autres Parties intéressées : Sierra Leone, pour représenter la région Afrique; Japon, pour représenter la région Asie; Estonie, pour représenter la région Europe; Costa Rica, pour représenter la région Amérique latine et Caraïbes; Mexique, pour représenter la région Amérique du Nord; Australie, pour représenter la région Océanie; Sénégal, en tant que Président sortant du Sous-Groupe sur les finances; et États-Unis d'Amérique.

Décision SC56-04 : Le Comité permanent élit le Mexique, par acclamation, à la présidence du Sous-groupe sur les finances.

Point 5 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

6. Des interventions sont faites par l'Australie, les Émirats arabes unis, le Japon, la Suède, la Suisse, l'Uruguay et le Secrétariat.

Décision SC56-05 : Le Comité permanent décide de tenir sa 57^e Réunion (SC57) à Gland, Suisse, du 24 au 28 juin 2019.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

- 7. Le **Secrétariat** fait observer que la Résolution adoptée à la COP13 sur la *Gouvernance de la Convention* crée le Groupe de travail sur l'efficacité, qui comprend un membre de chaque région Ramsar ainsi que toute autre Partie contractante intéressée, sachant qu'il est souhaitable d'assurer une participation équitable et de maintenir le groupe à une taille gérable.
- 8. Des interventions sont faites par l'Australie, le Bhoutan, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Kenya, le Lesotho, le Mexique, l'Ouganda, la République dominicaine, le Royaume-Uni, la Suisse, le Tchad et le Secrétariat.
- 9. Le **Président** a reçu des nominations pour les membres du Groupe de travail sur l'efficacité.

Décision SC56-06 : Le Comité permanent décide que :

- le Groupe de travail sur l'efficacité comprend les Parties contractantes suivantes : Australie, Autriche, Bhoutan, Cameroun, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya, Lesotho, Pays-Bas, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Uruguay et Zambie, notant que certaines Parties pourraient se retirer afin de respecter l'objectif d'équilibre régional; et le Groupe nommera un président et un vice-président, définira son cahier des charges et fera rapport à la 57° Réunion du Comité permanent.
- 10. Il est noté que la Résolution adoptée à la COP13 sur les *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021* rétablit le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar et demande au Comité permanent, à sa 56^e Réunion, de faciliter le fonctionnement de ce groupe de travail et d'attribuer des fonds de l'excédent du budget administratif.
- 11. Des interventions sont faites par l'Australie, le Japon, le Royaume-Uni et le Sénégal et le Secrétariat.

Décision SC56-07 : Le Comité permanent décide de différer toute autre considération du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar, et de l'attribution des fonds, jusqu'à sa 57^e Réunion.

12. La Résolution adoptée sur l'Examen du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar demande au Comité permanent d'établir, à sa 56^e Réunion, un Groupe de travail sur le Plan stratégique accueillant des représentants de toutes les régions.

13. Le **Président** a reçu des nominations pour le Groupe de travail sur le Plan stratégique. Des interventions sont faites par l'**Algérie**, l'**Arménie**, l'**Australie**, le **Costa Rica**, le **Japon**, le **Mexique**, l'**Ouganda**, la **Suisse** et le **Secrétariat**.

Décision SC56-08 : Le Comité permanent décide que :

- le Groupe de travail sur le Plan stratégique comprend les Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Australie, Bénin, États-Unis d'Amérique, Ouganda, République dominicaine, Sénégal et Suisse; et
- la région Asie fournira des noms au Secrétariat à une date ultérieure.

Point 7 de l'ordre du jour : Remarques de clôture

14. Le **Président** remercie M. Jorge Rucks, en sa qualité de Président sortant, pour son travail et son appui indéfectibles et déclare qu'il se réjouit de collaborer avec le Comité permanent et le Secrétariat tout au long de la prochaine période triennale.